

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2020

Etaient présents : 23 – Élodie ALBENDIN, Josette ALDIAS, Olivier ANTY, Véronique APPOLONUS, Nathalie BAHLIL, Julien BELLASSÉE, Lisa CODET, Virginie COUTINHO, Abdoulaye DIATTA, Denis DUBOSQUELLE, Michel ESTRADE, Olivier FOUR, Céline FOURQUAUX, John FRAISSE, Carine FRAISSE, Anne-Marie GALLIMARD, Ronald GEORGES, Stéphane LACOSTE, Michel MALINGRE, Dorothée OULIÉ, Jean-Noël POUTREL, Corinne RAYER, Nicolas TAGUAY.

.....

1/ Installation des conseillers municipaux

La séance est ouverte sous la présidence de M. Jean-Noël POUTREL, qui a fait l'appel des conseillers municipaux et a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

Puis la séance du conseil municipal a été présidée par Madame Josette ALDIAS, la plus âgée des membres du Conseil.

Secrétaire de séance : Élodie ALBENDIN.

2/ Election du Maire

La présidente donne lecture des articles, L.2122-4, L.2122-5 et L.2122-7 du code général des collectivités territoriales.

L'article L.2122-4 dispose que « le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être maire s'il n'est pas âgé de dix-huit ans révolus... ».

L'article L.2122-5 dispose que « les agents des administrations ayant à connaître de la comptabilité communale, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes ne peuvent être maires ou adjoints, ni en exercer même temporairement les fonctions, dans toutes les communes qui, dans leur département de résidence administrative, sont situées dans le ressort de leur service d'affectation.... »

L'article L.2122-7 dispose que « le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

La présidente demande alors s'il y a des candidat(e)s.

La candidature suivante est présentée :

➤ M. Olivier ANTY

La présidente invite le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité des suffrages, à l'élection du Maire. Deux assesseurs sont désignés : Mme Lisa CODET et M. Julien BELLASSÉE.

Premier tour de scrutin

Chaque conseiller municipal a remis son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés : 23

À déduire les bulletins blancs ou nuls : 5

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

A obtenu :

– M. Olivier ANTY : 18 voix.

M. Olivier ANTY, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

Monsieur le Maire fait un discours :

« Mesdames, Messieurs,

C'est avec une très grande émotion que j'endosse aujourd'hui cet habit de premier magistrat de votre village, de notre village.

Merci aux 56 % d'électeurs, qui dès le premier tour ont voulu témoigner, par leur vote, leur confiance en l'équipe « Pour un village dynamique ».

Ce résultat nous ravit et nous donne en même temps une très grande responsabilité.

Merci aussi à toutes celles et ceux, qui ont œuvré pour mieux nous faire connaître, qui ont cru en nous, qui nous ont adressé des témoignages de sympathie et d'encouragements pendant ces élections.

Nous n'oublierons pas pour autant tous ceux qui ont fait un autre choix.

Nous serons les élus de toutes et tous, dans un esprit de respect, d'écoute et de tolérance.

Le contexte actuel de crise sanitaire, et le confinement que nous avons vécu ne nous ont pas permis d'installer cette nouvelle équipe municipale dès les élections.

Pour prendre nos fonctions, il nous aura fallu attendre 10 semaines... Dix semaines pendant lesquelles nous avons pu assister à une solidarité sans pareille, à des élans de générosité exceptionnels, une entraide intergénérationnelle accrue, de la part de tous les Bernois, de tous nos concitoyens, de la part de TOUS !

TOUS... Sauf l'équipe municipale sortante !

Malgré les textes législatifs et réglementaires qui leur imposaient une communication sur l'ensemble des événements et décisions à prendre pendant cette période transitoire, malgré nos sollicitations pour être informés, voire associés, à la gestion de la commune, cette équipe municipale sortante, égale à elle-même, a préféré continuer à faire preuve de fermeté, de désintérêt, se positionnant de façon méprisante à notre rencontre.

Dont acte ! Elle ne voulait pas de nous, et bien nous sommes là pourtant ! Et nous restons toutefois favorables à un conseil municipal avec des membres de l'opposition. Nous sommes ouverts à la critique constructive, au partage visant l'intérêt général des Bernoises et Bernois. Sans opposition, il n'y a pas de démocratie.

Nous accueillons donc au sein du Conseil Municipal des représentants de la liste « Ensemble pour Bernes » et c'est très bien ainsi. Nous garantirons leur droit d'expression, le mieux vivre ensemble commence aussi par le respect de chacun.

Ces élections s'achèvent et j'en retire pour ma part beaucoup de satisfaction.

Tout d'abord celle d'avoir constitué une équipe unie, solidaire, motivée qui nous a portés vers la victoire. Sans ces 22 colistiers, rien n'aurait été possible, leur engagement a été total et c'est ma première fierté.

Dimanche 15 mars, vous avez décidé de nous faire confiance, de nous confier la gestion de la commune pour un mandat de six ans et nous devons garder à l'esprit que nous ne sommes là que pour une durée limitée. Nous ne devons pas vous décevoir.

Nous avons décidé ensemble de nous déclarer comme une « liste sans étiquette » pour le bien vivre de notre commune, et même si chacun doit garder ses convictions et ses idées, nous resterons une liste sans étiquette. Vous nous avez également élus pour cela.

Les Bernois veulent du changement, nous nous y sommes engagés. Les chantiers à entreprendre sont nombreux et ce, dans un contexte sanitaire exceptionnel. Nous allons relever nos manches, et agir ! Maintenant !

Aujourd'hui, les membres de la nouvelle équipe municipale m'ont renouvelé leur confiance, et je les en remercie.

Et je terminerai en disant que la confiance des Bernois se mérite mais surtout elle se respecte. Merci à tous. »

3/ Détermination du nombre d'adjoints

Le maire rappelle que conformément à l'article L.2122-1 du code général des collectivités territoriales, il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ; le maire rappelle, par ailleurs, que conformément à l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil.

Ce pourcentage donne pour la commune de Bernes-sur-Oise un effectif maximum de six adjoints.

Il est proposé la création de six postes d'adjoints.

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix (1 abstention – Mme ALDIAS), décide la création de six postes d'adjoints.

4) Élection des adjoints

Le Maire, après son élection et la détermination du nombre d'adjoints, invite les membres du conseil municipal à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des six adjoints.

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

- Lisa CODET

Premier tour de scrutin

Chaque conseiller municipal a remis son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés : 23

À déduire les bulletins blancs ou nuls : 5

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

A obtenu :

- Liste Lisa CODET : 18 voix

La liste Lisa CODET, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints:

Mme Lisa CODET	1 ^{ère} adjointe au Maire
M. Stéphane LACOSTE	2 ^{ème} adjoint au Maire
Mme Véronique APPOLONUS	3 ^{ème} adjointe au Maire
M. Nicolas TAGUAY	4 ^{ème} adjoint au Maire
Mme Nathalie BAHILIL	5 ^{ème} adjointe au Maire
M. John FRAISSE	6 ^{ème} adjoint au Maire

Pour information, Monsieur le Maire précise que Mme Lisa CODET aura en charge les ressources humaines, les affaires sociales et le développement solidaire et intergénérationnel,

M. Stéphane LACOSTE aura en charge le développement économique, la politique environnementale et la sécurité,

Mme Véronique APPOLONUS aura en charge la vie associative, le sport et les festivités,

M. Nicolas TAGUAY aura en charge les finances et la communication,

Mme Nathalie BAHILIL aura en charge les affaires scolaires, la petite enfance et la jeunesse,

M. John FRAISSE aura en charge la voirie, les travaux et l'urbanisme.

Fin du Conseil municipal à 21h05

OA/PR le 02/06/2020